



## DELIBERATION 2019-52

LE SEIZE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. - M. MASSON M. – M. LOPEZ MF. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. – Mme AURIAC A. – M RIO F. – M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL B. - Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

**ABSENTS EXCUSES :** M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON ML.

**ABSENT :** M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : Participation à la souscription nationale pour rebâtir Notre Dame de Paris**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'incendie qu'a subi Notre Dame de Paris.

Ce site faisant partie de notre patrimoine emblématique national, Madame le Maire propose que la commune participe à la souscription nationale pour sa réhabilitation à hauteur de **1000€**.

Cette somme sera reversée au Centre des Monuments Nationaux, l'un des quatre organismes habilités à cet effet par l'État.

Madame le Maire précise qu'une loi est présentée au parlement pour, notamment, créer une structure ad hoc qui s'assurera que les souscriptions versées sont bien affectées à leur unique objet.

### **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>21</b>
<b>Contre</b>	<b>3 : M. VERNAY P. – M. MASSON M. – M. MARTIN-LAVAL B.</b>
<b>Abstention</b>	<b>1 : Mme MAUREL P.</b>

### **Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **DÉCIDE** de verser 1000€ au Centre des Monuments Nationaux pour la réhabilitation de Notre Dame de Paris,

Envoyé en préfecture le 21/05/2019

Reçu en préfecture le 21/05/2019

Affiché le 21/05/2019

**SLOW**

ID : 034-213402704-20190521-DELIB52\_2019-DE

- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas**

